

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : un agent de la DGCC se noie dans le lac Ezanga



Photo: Paterné NG#39;DOUNDA

Karl Joanny Assélé Emame de son vivant.

PN
Libreville/Gabon

KARL Joanny Assélé Emame, un agent de la

Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC) en séjour à Lambaréné, a trouvé la mort par noyade

L'artiste Teellayna la Gaboma échappe à un kidnapping

OAE
Libreville/Gabon

TEELLAYNA la Gaboma, de son vrai nom Ornella Minkoué Mi Mbira, âgée de 27 ans, affirme avoir échappé, le 3 septembre dernier vers 5 heures du matin, à une tentative de kidnapping à bord d'un taxi. C'était au quartier Alibandeng, où elle réside, dans le 1er arrondissement de Libreville. Selon le témoignage de l'artiste jointe au téléphone par L'Union, elle aurait frôlé le pire. Teellayna la Gaboma regagnait ce jour-là son domicile après une prestation dans une boîte de nuit à Owendo. Elle explique qu'elle a emprunté un taxi à bord duquel avait auparavant pris place un jeune homme qui, est d'ailleurs descendu à l'échangeur du PK5. Du coup, elle s'est retrouvée seule dans le transport urbain avec le conducteur. Arrivé au carrefour Camp de Gaulle, ce dernier va subitement changer de direction. " Au lieu de m'emmener vers

la voie qui mène à mon domicile, il emprunte une autre. Du coup, j'ai commencé à m'interroger sur ce brusque changement de cap. Et lorsque je lui pose la question de savoir où me conduit-il, il répond avec un fort accent étranger, qu'il ne connaît pas très bien la ville ", témoigne Teellayna la Gaboma. Après avoir roulé quelques mètres, le chauffeur va subitement accélérer et dépasser l'entrée du domicile de l'artiste. Prise de panique, la jeune femme va chercher par tous les moyens à sortir du véhicule. Le conducteur, dans son élan, va la bloquer avec sa main droite et conduire avec l'autre. L'artiste va se battre telle une lionne et réussit à ouvrir la portière avant de sauter du véhicule. Elle retombe lourdement sur le bitume et la vitesse la fait traîner dessus plusieurs mètres sur le macadam. Elle s'en sort avec des hématomes à l'épaule et les habits en lambeaux. Une plainte contre X a été déposée.

le 2 septembre écoulé au Lac Ezanga qu'il tentait de traverser à bord d'une pirogue. Une source proche du disparu explique que le défunt était en voyage avec ses amis dans la ville du Grand Blanc, dont

est originaire sa mère. Arrivés au Lac Ezanga, Assélé Emame et deux de ses amis auraient alors entrepris une traversée en pirogue. C'est au cours de cette entreprise que l'embarcation aurait chaviré avec ses trois

occupants. Deux d'entre eux réussissent à s'en sortir, mais pas Karl Joanny Assélé Emame. Ce sont justement les deux rescapés qui vont alerter les populations sur le drame qu'ils venaient de vivre. Une information

judiciaire a toutefois été ouverte à la suite de cette noyade qui laisse beaucoup d'interrogations. La victime, dont la dépouille a été retrouvée et ramenée à Libreville, sera inhumée ce week-end au cimetière Messolo.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

CABINET DU MINISTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : **9 septembre 2022**
Appel d'offres : **N°008/MTPE/ERNR/2022**
Nom du projet : **Travaux de réhabilitation des routes non-revêtues**
Source de financement : **Compte d'Affectation Spécial (CAS) "Gestion du patrimoine routier"**

1. OBJET

Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures lance un appel d'offres national pour la réalisation des travaux de réhabilitation de certaines routes non-revêtues.

Ces travaux comprennent :

- la signalisation de l'itinéraire en travaux ;
- l'ensoleillement mécanisé ou manuel de l'itinéraire y compris la reconstitution de petits talus de déblais ou de remblais (EM) ;
- la remise en état et le calibrage des fossés latéraux et la Remise en Forme de la chaussée (RF) ;
- le rechargement général en graveleux latéritiques, sur une épaisseur minimale de 20 cm ;
- éventuellement, la réfection et l'entretien des ponts en bois défectueux (platelages de répartition et longrines abîmées) ainsi que leur signalisation ;
- la pose des ouvrages d'assainissement (buses métalliques, dalots) ;
- le débouchage éventuel des ouvrages hydrauliques ;
- la pose éventuelle des panneaux de signalisation verticale ;
- le curage et le recalibrage des fossés en terre ;
- le dégagement du lit de rivière ;
- l'évacuation d'éboulements.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en sept (07) lots suivants :

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (ml)
1	Latérite	Réhabilitation de la route Ntoun Cocobeach du Pk0 au Pk43	43 000
2	Latérite	Réhabilitation de la route Ntoun Cocobeach du Pk43 au Pk83	40 000
3	Latérite	Réhabilitation de la route Mimongo Pont Offoué du Pk0 au Pk73.500	73 500
4	Latérite	Réhabilitation de la route Pont Offoué Mougoumou Koulamoutou du Pk0 au Pk43.500	43 500
5	Latérite	Réhabilitation de la route Pont Offoué Mougoumou Koulamoutou du Pk43.500 au Pk87.500	44 000
6	Latérite	Réhabilitation de la route Mougoumou Iboundji du Pk0 au Pk47	47 000
7	Latérite	Réhabilitation de la route Iboundji Mandji du Pk0 au Pk40	40 000

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des

marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Publics d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures
Secrétariat Général

Direction Générale de l'Entretien des Routes et Aéroports sise au 3^e étage de l'ancien bâtiment
Tél : 241 66 63 60 18

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée dans le Dossier d'appel d'offres (DAO) au plus tard le **10 octobre 2022 à 10 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission de **dix (10) millions de francs CFA pour le lot n°3 et cinq (5) millions de francs CFA respectivement pour les lots 1, 2, 4, 5, 6 et 7.**

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **10 octobre 2022 à 11 heures 30 minutes.**

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures

Léon Amel BOUNDA BALONZI

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pélaforêt NINTSALOYANE